

CONTEXTE

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a refusé d'examiner les ingrédients actifs suivants :

Le **chlorthal-diméthyle** est un herbicide utilisé dans trois produits au Canada pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées en agriculture - particulièrement les légumes – et sur les pelouses. Le produit commercial homologué au Canada contenant le chlorthal-diméthyle se nomme Dacthal.

Le chlorthal est banni en Europe depuis 2009 en raison de préoccupations en lien avec ses impacts potentiels sur les eaux souterraines, et ses métabolites persistants et mobiles qui peuvent dépasser les limites permises pour les eaux souterraines en Europe. Le Québec a également interdit la vente et l'usage du chlorthal sur les pelouses depuis 2003 puisqu'il s'agit d'un cancérigène possible pour l'humain.

La dernière réévaluation du chlorthal par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a été menée en 2008. Selon l'ARLA, le risque relié aux métabolites a été évalué et n'a relevé aucune préoccupation en lien avec les niveaux dépassant la limite européenne permise, laquelle a donné lieu à l'interdiction. Aucune donnée de suivi concernant les eaux souterraines et de surface n'a été incluse dans le rapport de réévaluation de l'ARLA, malgré le fait qu'une contamination des eaux souterraines aux États-Unis et des eaux de surface au Canada aient été rapportées (voir ci-dessous).

Le chlorthal de qualité technique contient des impuretés hautement toxiques, spécialement

l'hexachlorobenzène (HBC), le pentachlorobenzène, et les dioxines et furanes. Tous sont considérés comme des polluants organiques persistants en vertu de la Convention de Stockholm, qui exige que le Canada, en tant que Partie à la convention, élimine l'usage et la diffusion de ces substances. De plus, l'HBC et les dioxines comme le 2,3,7,8-TCDD sont considérés cancérigènes.

Published August 2013

For more information, please visit: ecojustice.ca

Suivi environnemental du chlorthal

- **Colombie-Britannique**

La présence de chlorthal a été détectée dans 72 % des échantillons d'eau de surface prélevés dans la région de la Vallée du bas Fraser et dans 87 % des échantillons d'eau de surface du bassin de l'Okanagan. Les échantillons ont été prélevés au cours de périodes d'application de pesticides entre 2003 et 2005.

- **Ontario**

La présence de chlorthal a été détectée dans 37 % des échantillons d'eau provenant de 10 lacs isolés en Ontario entre 2003 et 2005, et dans quatre des 12 échantillons d'air prélevés en Ontario.

- **Québec**

La présence de chlorthal a été détectée dans l'air près de la ville de Québec.

- **Arctique**


La présence de chlorthal a été détectée dans des régions canadiennes éloignées dont la Baie d'Hudson, la mer du Labrador et Resolute Bay, confirmant sa capacité à voyager sur de longues distances via l'atmosphère et à contaminer des régions où il n'a jamais été produit ou utilisé.

Le **trifluraline** est un herbicide qui se retrouve dans 17 produits enregistrés au Canada et dont l'usage est approuvé sur une diversité de cultures. Le trifluraline est un des herbicides les plus populaires dans les provinces des Prairies.

Le trifluraline a été initialement banni en Europe en 2007, et après examen approfondi, il a été décidé que l'interdiction soit maintenue en 2010. Le trifluraline a été banni en raison de sa toxicité élevée pour les organismes aquatiques et benthiques, chez les poissons plus particulièrement; de sa grande persistance dans le sol; de son fort potentiel de bioaccumulation, et de son potentiel à être transporté sur de longues distances dans l'atmosphère, résultant en une diffusion s'étendant à tout le globe.

Publié en août 2013

Pour plus d'information, visitez le: ecojustice.ca



La dernière réévaluation du trifluraline par l'ARLA a été complétée en 2009. L'ARLA, comme ce fut le cas en Europe, a trouvé qu'il était hautement toxique pour les poissons et les invertébrés. Mais plutôt que de bannir cette substance – même s'il y a des preuves que celle-ci a contaminé des eaux de surface au Canada – l'ARLA a choisi de gérer le risque en exigeant des zones tampon autour des plans d'eau à l'intérieur desquelles son usage est interdit ainsi qu'un étiquetage de précaution sur les produits.

Selon une évaluation du risque environnemental, le trifluraline a été jugé «équivalent à toxique selon la LCPE » en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999 en raison du risque qu'il représente pour les organismes aquatiques.

Suivi environnemental du trifluraline

- **Colombie-Britannique**

La présence de trifluraline a été détectée dans 53 % des échantillons d'eau de surface prélevés dans la région de la Vallée du bas Fraser et dans 23 % des échantillons d'eau de surface du bassin de l'Okanagan. Les échantillons ont été prélevés au cours de périodes d'application de pesticides entre 2003 et 2005.

- **Prairies**

Le rapport de réévaluation de l'ARLA relate plusieurs études démontrant que le trifluraline a été détecté dans des plans d'eau des provinces des Prairies. Une étude fait état de présence allant de 59 à 88 % dans les échantillons prélevés dans la rivière Rouge au sud du Manitoba.

- **Ontario**

La présence de trifluraline a été détectée dans 26 % des échantillons d'eau provenant de 10 lacs isolés, et dans 92 % des échantillons de précipitations en Ontario entre 2003 et 2005.

Publié en août 2013

Pour plus d'information, visitez le: ecojustice.ca

- **Québec**

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, la présence de trifluraline a été détectée dans quatre rivières qui font l'objet d'un suivi dans les zones cultivées de maïs et de soya, ainsi que dans l'eau de surface de zones de cultures maraîchères.

- **Arctique**

La présence de trifluraline a été détectée dans des régions canadiennes éloignées dont l'Arctique. Une étude de 2007 rapporte que le trifluraline a été détecté dans des échantillons de neige dans la calotte glaciaire de l'île Devon, confirmant sa capacité à voyager sur de longues distances via l'atmosphère.

Le **trichlorfon** est un insecticide organophosphoré homologué au Canada pour usage sur les sapins baumier et les épinettes des lots boisés, les servitudes de passage, les plantations d'arbres de Noël et les bovins de boucherie et vaches laitières non lactantes.


Le trichlorfon a été banni en Europe en 2007 pour des raisons de santé humaine et d'environnement puisque celui-ci soulevait des inquiétudes quant à ses effets sur les consommateurs, les travailleurs et toute personne pouvant se trouver à proximité, et en raison d'une évaluation incomplète de son comportement et de ses propriétés toxicologiques dans l'environnement. D'autres inquiétudes ont été soulevées en lien avec les impuretés qui peuvent être contenues dans le trichlorfon de qualité technique et des risques qu'il fait peser sur les organismes aquatiques.

La dernière réévaluation de trichlorfon par l'ARLA a été complétée en 2008 et l'ARLA a depuis refusé de mener un examen spécial des produits qui le contiennent, affirmant que les titulaires l'ont volontairement discontinué. Son usage est toutefois toujours homologué dans trois produits au Canada selon la base de données de l'ARLA. Il peut encore être utilisé au Canada conformément aux conditions émises lors de sa dernière réévaluation.

Il a été mis en lumière que le trichlorfon entraîne des dysfonctions du système nerveux central dans des tests sur les animaux et des données humaines

Publié en août 2013

Pour plus d'information, visitez le: ecojustice.ca



montrent que l'exposition peut mener à une myriade d'effets neurologiques. Il est également toxique pour les abeilles, les organismes vivant en eau douce et les oiseaux. Le trichlorfon se transforme en dichlorvos (un pesticide encore plus toxique, pour lequel nous n'avons pas encore reçu de réponse suite à notre demande d'examen). Le dichlorvos a été interdit en Europe en raison de son potentiel cancérigène et génotoxique.

Suivi environnemental du trichlorfon

- **Ontario**

Bien que le trichlorfon n'ait été détecté qu'à une fréquence de 3 % dans les précipitations de l'Ontario entre 2003 et 2005, les concentrations enregistrées pour cette substance étaient parmi les plus élevées des pesticides détectés. De la même façon, malgré qu'il n'ait été détecté que dans seulement 2 % des échantillons prélevés dans des lacs isolés en Ontario, le trichlorfon a été retrouvé à une concentration beaucoup plus élevée que les autres pesticides.